



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – CONSEIL PROVINCIAL DU 26 AVRIL 2022

Zones de secours : les Provinces doivent être associées aux décisions

Celui qui finance, doit être associé aux décisions : voilà, résumé en une phrase, le sens d'une motion votée ce jour par le Conseil provincial du Hainaut dans le dossier du co-financement des zones de secours, à l'initiative des groupes PS-MR-Ecolo-les Engagés.

Appelée à prendre progressivement en charge 60% du coût qu'engendrent les zones de secours pour les Communes, la Province estime légitime d'être représentée, avec voix délibérative, dans les Conseils et Collèges de ces zones. Il s'agit de pouvoir se prononcer sur l'usage fait des importants moyens provinciaux accordés aux zones pour accomplir leurs missions essentielles de sécurité des citoyens.

Les élus hainuyers invitent donc l'Etat fédéral à revoir la Loi de 2007 pour prévoir cette représentation et en appellent pour cela au pouvoir d'influence du Gouvernement wallon.

Le Conseil provincial réclame également une modification du délai de tutelle sur l'approbation des comptes des zones de secours. « *Le délai de 100 jours actuellement prévu ne se justifie pas au regard de la gouvernance moderne* ». Il devrait donc être ramené à 40 jours, à l'instar de ce qui prévaut pour tous les pouvoirs locaux.

Rationalisation des ASBL sociales : objectif presque atteint !

En 2018, le Conseil provincial décidait de réduire le nombre d'ASBL par la fusion ou la transformation en régies ordinaires. Interrogé ce mardi par la Conseillère provinciale Dorothee De Rodder sur la concrétisation de cette restructuration essentielle à la gouvernance, le Député Eric Massin a fait le point sur l'avancement de ce dossier difficile qui ne pouvait pas impacter le personnel lié à ces ASBL.

Ce plan visait 38 ASBL et le travail s'est fait progressivement.

« Pour chacune d'entre elles, notre Audit Interne Provincial, en collaboration avec le département y afférent, a réalisé une profonde analyse », a précisé Eric Massin. « Vérification de la bonne gestion, pertinence du domaine d'activité et ce, dans un souci, d'optimisation des services et des prestations. »

Plusieurs ASBL en raison de leurs missions ou d'aspects liés au subventionnement, ont été maintenues. C'est le cas de Hainaut Culture, du BPS22 ou encore de Hainaut Développement Gestion, ... « *Sur l'ensemble des ASBL provinciales, 22 ASBL sont toujours actives, mais en cours d'analyse. On peut déjà dénombrer 17 dossiers clôturés. A court ou moyen terme, ce travail d'analyse aboutira au maintien de 12 ASBL : Hainaut culture, BPS22, le Cid, le CARAH, les Voies d'eau du Hainaut, le Relais de la Haute Sambre, le*

Moulin de la Hunelle, Métalgroup, Hainaut Seniors Gestion, HD Gestion, Teralis et le Centre informatique du Hainaut – CIH. »

Dans cette dynamique, la Province de Hainaut s'est particulièrement attachée à simplifier les ASBL relevant de l'action sociale. La crise sanitaire a malheureusement ralenti ce travail qui accuse désormais un an de retard. Comme l'a assuré le Député en charge de la politique sociale, *« l'urgence était d'assurer le bon fonctionnement de nos institutions, de garantir les services proposés à nos bénéficiaires tout en concrétisant cette réduction. »*

A ce jour, plusieurs ASBL sociales sont d'ores et déjà passées en régie : l'IES Ghlin depuis juillet 2019, l'IMP de Marchienne-au-Pont et les Tourelles depuis le 21 mai 2021, l'Ecole Clinique de Montignies-sur-Sambre et le Roseau vert, depuis le 19 novembre 2021.

Le passage en régie de l'IMP de Marcinelle et celui de l'IMP de La Louvière sera effectif le 20 mai. Quant à l'ABEHCAR (Centre Arthur Regniers), il deviendra une régie au plus tard pour le 1er juillet 2023.

Cette année, l'ASBL « Vers la Vie » dont les activités seront reprises par l'ASBL « Hainaut Seniors Gestion », sera dissoute. L'association, dont la nouvelle appellation devrait devenir «Hainaut Citoyenneté», continuera d'œuvrer dans l'inclusion, la sensibilisation des personnes en situation de handicap ainsi que, dans une politique active à destination des Seniors, sans oublier la citoyenneté.

Les Entreprises de Travail Adapté (ETA) ne peuvent fonctionner que sous une forme d'ASBL mais, prochainement, le Conseil provincial actera la fusion des ETA «Les Criquelions» et le «Roseau vert».

« Dès lors, à la fin de ce plan, sur les 16 entités initiales relevant de l'Action sociale, il ne demeurera plus que 5 ASBL, dont 4 au niveau des ETA », a relevé Eric Massin. « Cette restructuration générale a permis la mise en place d'un cadre et de règles communes à l'ensemble des IMP provinciales, de résoudre la problématique des mises à disposition du personnel. Les Régies provinciales ordinaires sont obligées de recourir aux marchés publics provinciaux qui, pour certains, ne correspondent pas nécessairement à leurs besoins ou métiers mais progressivement, les besoins spécifiques des structures d'accueil et d'hébergement y seront intégrés. »

De nouvelles manières de fonctionner qui, globalement, génèrent plus d'avantages que de difficultés grâce notamment à un suivi mensuel des régies par l'Inspection générale des Finances.

Accueil des Ukrainiens : la solidarité des services provinciaux s'exprime chaque jour

Comme tous les pouvoirs locaux, la Province de Hainaut se mobilise en faveur des réfugiés ukrainiens. Devant le Conseil provincial, le Président du Collège Serge Hustache a fait le point sur les initiatives solidaires prises par les services de la Province et coordonnées par la cellule de la coopération au développement.

Des produits médicaux, d'hygiène ou encore des vêtements ont été collectés spontanément par nos écoles et plusieurs services administratifs. Ils sont acheminés par Hainaut Ingénierie Technique vers le point de collecte officiel du palais du Heysel géré par l'Ambassade ukrainienne.

« Rapidement, les besoins en hébergement se sont fait sentir, a expliqué Serge Hustache. Nous nous efforçons d'y répondre en nous assurant d'un contrôle préalable de la conformité des bâtiments par nos services techniques et le SIPPT. C'est sur base de ces analyses que le Collège a validé chacune des propositions ».

En région montoise, 26 réfugiés sont ainsi accueillis dans le centre d'hébergement du Bois d'Havré tandis que la Maison Losseau réservera sa résidence d'artistes à une famille. Dans le Centre, l'Athénée provincial de Morlanwelz héberge 15 personnes. En Wallonie picarde, deux appartements du Moulin de la Hunelle de Chièvres et l'ancienne conciergerie du CARAH à Ath sont ouverts à des familles ukrainiennes. Cet été, le gîte du CARAH leur sera réservé. Une opportunité pour près de trente réfugiés.

Deux réfugiés en situation de handicap sont accueillis et encadrés au CPESM de Ghlin et au Roseau vert de Marchipont.

Au-delà de cette précieuse aide au logement, trois écoles (l'IETS-Promotion sociale de Charleroi, les Arts et Métiers du Centre et la promotion sociale de Mons-Borinage) dispensent des cours de français langue étrangère aux nouveaux arrivants. Un traducteur propose ses services au sein du CPMS de Morlanwelz et aux Arts et Métiers du Centre qui a également mis en place un dispositif de soutien psychologique.

Au-delà de ces actions, la Province reste à l'écoute des communes pour les soutenir dans leurs initiatives d'accueil.